

Politique de l'arbre



Table des matières

Préambule	3
État de la situation	3
Les services écosystémiques des arbres.....	5
Plan d'action.....	6
Description des sols.....	8
Espèces prioritaires par type de sols.....	8
Sols loameux	8
Sols glaciaires	9
Sols argileux.....	9
Sols organiques	9
Espèces d'arbres recommandés.....	10
Arbres prioritaires pour le reboisement.....	10
Arbres prioritaires résidentiels	10
Arbres secondaires espaces publics	11
Arbres tertiaires.....	12
Arbres proscrits	12
Documents de référence.....	13

Préambule

La Municipalité de Sainte-Barbe est une communauté rurale et agricole, bordée par le magnifique lac Saint-François, qui se caractérise surtout par ses grandes terres cultivées plutôt que par sa canopée forestière. La **Politique de l'arbre** a pour but de favoriser la plantation et l'entretien des arbres afin d'enrichir notre patrimoine arboricole actuel et de le transmettre aux générations futures.

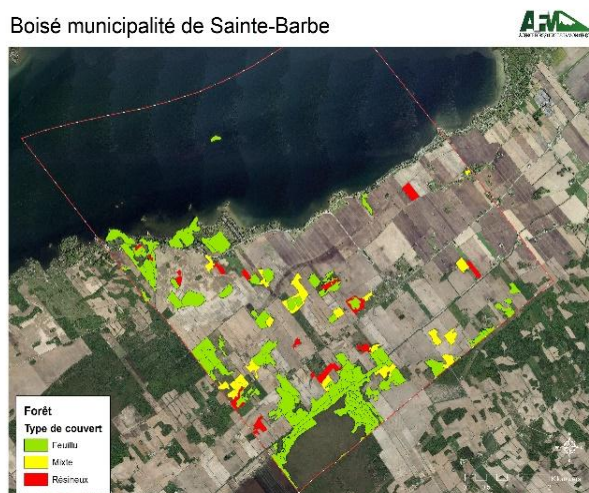
En plus de sa grande valeur esthétique, l'arbre procure de nombreux bienfaits : il améliore notre qualité de vie et favorise la participation des résidents et résidentes à l'amélioration de l'environnement.

Les changements climatiques, les maladies, les insectes et la pression des projets de développement rendent cette richesse collective plus fragile. Pour préserver et améliorer notre paysage arboricole, des mesures de conservation et protection doivent être prises.

La Politique précise deux orientations majeures qui guideront l'ensemble des décisions concernant les arbres. En mettant en œuvre le plan d'action qui en découle, tous les intervenants veilleront à promouvoir l'importance des arbres dans notre communauté, à protéger les boisés et milieux naturels, et à encourager le reboisement et la protection des arbres en milieu résidentiel et agricole.

État de la situation

Le couvert forestier de la municipalité occupe un peu plus de 10% de la superficie totale et il est principalement composé de feuillus.

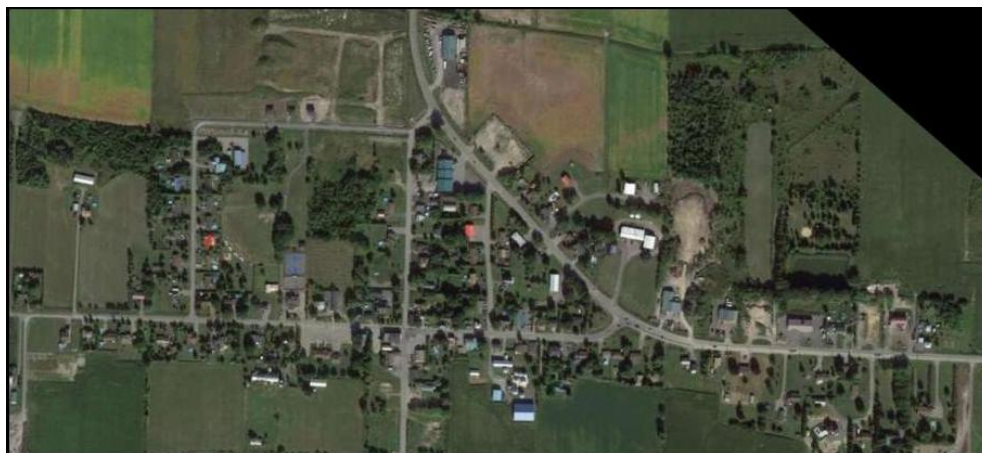
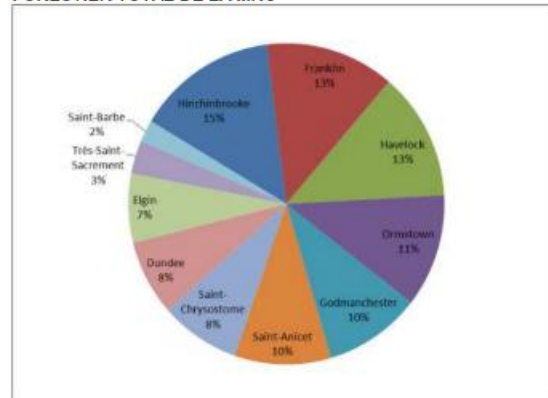


La partie terrestre de la MRC du Haut Saint-Laurent est couverte à 45.3% de forêt. Quant à la municipalité de Sainte-Barbe, elle contribue seulement à 2% de cette superficie dans la MRC.

Source : Plan stratégique du milieu forestier 2018-2022, MRC du HSL

En consultant les images satellites de Google Maps (2018), on constate que le couvert arboricole est peu dense dans les zones résidentielles du noyau villageois et en bordure du lac Saint-François, surtout à l'est de la 41^e avenue.

CONTRIBUTION DE CHACUNE DES MUNICIPALITÉS AU COUVERT FORESTIER TOTAL DE LA MRC





Les services écosystémiques des arbres

L'arbre est un élément esthétique et architectural de premier plan. Autant présents dans les espaces verts de la municipalité (parcs, berges, milieux humides et boisés) qu'autour des résidences, les arbres améliorent le paysage et contribuent à réduire les inconvénients tributaires des changements climatiques.

Les avantages des arbres et du couvert forestier sont nombreux :

Au niveau écologique

- Assainir l'air en produisant de l'oxygène à partir du gaz carbonique généré par notre mode de vie;
- Diminuer l'érosion des berges, stabiliser les terrains en fortes pentes, diminuer et filtrer le ruissellement des eaux de surface, réduire la pollution de l'eau;
- Protéger de l'effet des vents et capter les poussières en suspension;
- Participer à la préservation de la faune en offrant refuge et nourriture, principalement aux oiseaux;
- Réduire les îlots de chaleur et créer des milieux ombragés pour la qualité de vie des résidents en période estivale;
- Réduire les bruits ambiants et la pollution lumineuse;
- Contribuer à l'interconnexion des milieux naturels;
- Contribuer à la régulation de la vitesse de circulation.

Au niveau économique

- Mettre en valeur le patrimoine bâti et embellir le paysage;
- Favoriser la préservation de l'intimité entre les propriétés;

- Embellir les quartiers au fil des saisons : floraison, coloration automnale;
- Embellir le paysage aux abords des voies de circulation;
- Diminuer les frais de chauffage en protégeant les bâtiments des vents;
- Diminuer les frais de climatisation en protégeant les bâtiments du rayonnement solaire.

Plan d'action

Objectif #1 : Favoriser la plantation d'arbres et le reboisement

La Municipalité de Sainte-Barbe souhaite favoriser la plantation d'arbres dans le noyau villageois et dans les autres secteurs résidentiels en soutenant des actions qui facilitent l'intervention citoyenne.

Comme les arbres mettent du temps à croître, la plantation doit se faire de manière régulière et soutenue. La Municipalité prévoit donc de réserver annuellement un montant dans son budget d'embellissement pour la plantation d'arbres et de rester à l'affût d'opportunités pour le bonifier.

Certaines espèces d'arbres sont mieux adaptées au climat, aux maladies et à certains ravageurs. Pour limiter les pertes, certaines essences seront privilégiées pour la plantation par la Municipalité et seront également recommandées à la population.

Les promoteurs et les constructeurs devront fournir un plan de conservation ou de reboisement lors d'une demande de permis pour une nouvelle construction ou une rénovation majeure.

L'implication de la population est essentielle pour atteindre les objectifs de la Politique de l'arbre. La Municipalité encouragera la mise sur pied d'activités participatives (distribution d'arbres, activités lors du mois de l'arbre, programme « une naissance, un arbre », verdissement des espaces municipaux, etc.).

En concertation avec les actions entreprises par la MRC du Haut Saint-Laurent¹, la Municipalité encouragera également la mise en place de mesures agroenvironnementales sur son territoire comme les haies brise-vent, les bandes riveraines ou la reforestation.

La sensibilisation et l'éducation de la population à la cause des arbres sont essentielles. Des outils spécifiques de communication et d'information doivent être créés et être facilement accessibles. La Municipalité rendra disponibles sur son site web des documents informant la population sur

¹ Plan stratégique du milieu forestier 2018-2022, MRC du Haut Saint-Laurent, ISBN 978-2-9816669-6-3, 2018.

les bonnes pratiques de plantation et d'entretien des arbres, et les offrira lors de moments-clés comme la distribution d'arbres ou au moment de l'obtention d'un permis de construction.

Objectif #2 : Assurer la protection des boisés et des milieux naturels

Par l'adoption de cette politique, la Municipalité reconnaît la valeur paysagère des arbres matures au cœur du village et dans les secteurs résidentiels. Elle s'engage à suivre leur état de santé et à agir pour les conserver dans le meilleur état possible.

- Assurer la protection des milieux humides en les identifiant et en les valorisant.
- Maintenir le patrimoine forestier en bonne santé : les arbres qui le constituent doivent faire l'objet d'une vérification régulière, qu'ils se trouvent sur le domaine public ou privé.
- Préserver et améliorer la qualité des paysages ruraux en encourageant les agriculteurs à planter des rangées d'arbres brise-vent et à reboiser les zones non cultivables.
- Promouvoir le remplacement des arbres en voie de disparition : ormes, noyers cendrés et surtout les frênes, qui sont ou seront à court terme détruits par l'agrile du frêne.

Description des sols

La majorité du territoire de la Municipalité est constituée d'un sol loameux composé de limon. Dans les zones ayant un léger relief, il s'agit de dépôts glaciaires de till composés de loam sableux, comme dans le noyau villageois. Ces buttes légèrement surélevées offrent le meilleur drainage pour les arbres.

On retrouve aussi du sol organique sur une grande partie du territoire au nord du village, s'étendant d'est en ouest et couvrant la majeure partie du chemin du Bord-de-l'Eau. Ce dépôt est toutefois minime puisque toute la superficie est cultivée ou boisée. La principale contrainte pour les arbres en sol organique est l'humidité constante. Comme cette zone est cultivée, cette contrainte devrait être limitée, ce qui permettra à davantage d'espèces d'arbres d'y pousser.

Dans le sud-ouest du territoire, les dépôts organiques sont majoritaires dans le Tea Field et ses alentours. Comme le sol y est plus humide, il constitue une contrainte plus importante et limite le choix des espèces d'arbres.

Enfin, on retrouve trois zones de sol composées de loam argileux : au sud et au sud-ouest du village, ainsi que le long du chemin de l'Église.

Une carte des sols décrits est disponible sur le site Forêt Ouverte.

Espèces prioritaires par type de sols

Sols loameux

Sur les sols loameux (limon), la meilleure essence à utiliser est le **chêne à gros fruits**. Cet arbre préfère les basses terres riches, avec un sol profond de texture loameuse, à drainage bon, modéré et même imparfait. On le retrouve naturellement dans le Haut-Saint-Laurent et il est assez abondant à Huntingdon, Godmanchester, Elgin et Dundee, par exemple.

C'est l'arbre passe-partout : il pousse facilement et assez rapidement pour un chêne, est fort, résistant au vent (territoire exposé), peu sujet aux maladies, et facilement disponible sur le marché ou lors des distributions printanières d'arbres. On le retrouve souvent le long des fossés, des lignes de champs, mais aussi dans les boisés.

Toutefois, à cause de son gros gland, il se répand peu naturellement dans une matrice agricole aux boisés fragmentés, s'il n'est pas déjà présent. Il pousse en sol acide et tolère bien les sols calcaires. Finalement, c'est un arbre qui atteint éventuellement une grande taille et vit jusqu'à 400 ans.

Comme la majorité du territoire est drainé et cultivé, d'autres arbres indigènes très intéressants peuvent aussi être plantés dans un sol loameux. Ces arbres sont actuellement absents. Il en subsiste peut-être très peu, ou ils ont disparu depuis longtemps à cause du déboisement massif du territoire.

Ces arbres sont excellents pour augmenter la biodiversité, restaurer l'écosystème (forêt précoloniale) et favoriser la faune par leurs fruits comestibles et abondants. Ils constituent d'excellents choix pour diversifier le couvert forestier dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.

Il s'agit du **caryer ovale**, un arbre à noix comestible, le **chêne blanc**, le plus noble des feuillus, et le **micocoulier occidental**, un cousin de l'orme à croissance rapide.

Sols glaciaires

Sur les sols d'origine glaciaire (loam sableux, loam argileux), le relief permet d'accueillir un plus grand nombre d'essences. On y retrouve les érablières, comme l'**érable à sucre** et ses essences compagnes, comme le **tilleul**, le **chêne rouge**, le **chêne à gros fruits**, le **caryer cordiforme**, le **caryer ovale** ou le **cerisier tardif**, entre autres.

Sols argileux

Sur les sols argileux ou organiques (loam argileux et argile limoneuse), ainsi que sur les sols loameux plus humides, le **chêne bicolore** est l'essence idéale. Rare ou absente dans la région, cette espèce préfère les basses terres humides et la lisière des marécages. Elle affectionne les drainages modérés, imparfaits et mauvais, et peut tolérer d'avoir les pieds dans l'eau quelques semaines au printemps. C'est un bon choix pour les terrains en bordure du fleuve.

On trouve le chêne bicolore en petit nombre vers Chateauguay et Beauharnois. Il atteint une taille moyenne et peut vivre jusqu'à 350 ans. Assez similaire au chêne à gros fruits, il est toutefois plus ornemental avec ses feuilles luisantes et son port plus élancé.

Une autre essence remarquable des sols humides, rustique en zone 5, est le **platane de Virginie**. Méconnu au Québec, cet arbre est indigène dans le sud de l'Ontario et pousse dans les basses terres, les plaines de débordement ou les sites inondés au printemps (jusqu'à deux semaines consécutives), ainsi qu'aux abords des rivières et des fossés. Essence pionnière qui pousse rapidement tel un peuplier, il pourrait se naturaliser par ses semences qui sont propagées par le vent. Il atteint des dimensions considérables, possède une haute valeur ornementale, contribue à l'écologie et à la faune dans les sites humides et possède une longévité de 200 ans. Cette essence se trouve déjà en quelques endroits dans la région et peut s'acclimater facilement aux sols humides avec les changements climatiques.

Sols organiques

Les sols organiques sont composés de terre noire, de tourbe ou de sphaignes. Lorsqu'ils ne sont pas perturbés, ces sols sont très acides et constamment humides. Peu d'arbres peuvent y pousser. Il s'agit de l'**érable rouge**, du **mélèze**, de l'**épinette noire** et du **thuya**.

Lorsque ces sols ont été adaptés pour l'agriculture, leur drainage permet à davantage d'espèces d'y pousser. En plus des espèces précédentes, on retrouvera aussi l'**érable argenté** ainsi que le **bouleau jaune**, le **cerisier tardif**, le **chêne à gros fruits**, le **chêne bicolore** et toutes les espèces indiquées en jaune dans les tableaux suivants.

Espèces d'arbres recommandés

Arbres prioritaires pour le reboisement

Le tableau suivant présente les arbres prioritaires, c'est-à-dire ceux à privilégier pour les plantations ou les grands terrains, car ce sont presque exclusivement des espèces indigènes bien adaptées aux sols de la région.

1 - Espèces prioritaires	Types de sol				Indigène	Taille	Remarques
	Loameux	Glaciaire	Argileux	Organique			
Caryer cordiforme					✓	G	Caryer commun dans la région, noix, croissance lente au début
Caryer ovale					✓	G	Polyvalent, noix, croissance lente au début
Cerisier tardif					✓	G	Pousse assez bien, oiseaux
Chêne à gros fruits					✓	G	Polyvalent, noix
Chêne bicolore					✓	M	Près de l'eau, humidité, fossé, champ, parc, sol fertile, longévité, ornemental, noix
Chêne blanc					✓	G	Précieux, ornemental, longévité, sécheresse, noix
Chêne rouge					✓	G	Longévité, noix
Érable à sucre					✓	G	Longévité
Érable noir					✓	G	Région de Montréal, très semblable à l'érable à sucre
Érable rouge					✓	G	Tolère les sols secs à mouillés, et la compétition
Micocoulier occidental					✓	G	Croissance rapide, semblable à l'orme, oiseaux
Platane de Virginie					ON	G	Ornemental par ses feuilles et son écorce, croissance rapide, site humide, parc. Planter à plus de 9 m des bâtiments, fosse septique, pavés, asphalte, etc à cause des dommages qui peuvent être causés par les racines ou la chute de branches.
Tilleul d'Amérique					✓	G	Arbre d'ombrage, pousse assez bien
Épinette noire		Non recommandée			✓	M	Naturalisation des sols organiques, requiert un sol humide ou mouillé
Érable argenté		Non recommandée			✓	G	Berges, naturalisation, site humide, mouillé, inondé, peut devenir encombrant
Mélèze laricin		Non recommandée			✓	G	Croissance rapide, site humide ou frais, ornemental à l'automne, en groupe
Thuya		Non recommandée			✓	P	Polyvalent

Arbres prioritaires résidentiels

Le tableau suivant présente des espèces presque exclusivement indigènes de l'Ontario ou des États-Unis, facilement adaptables au climat et aux sols de Sainte-Barbe. Aptes à pousser en zone de rusticité 5b, elles bénéficieront de la hausse de température causée par les changements

climatiques. Ces espèces ont des caractéristiques intéressantes qui leur permettent de bien s'implanter dans les différents types de sols présents.

Ce tableau présente des espèces considérées comme ornementales et donc adaptées à la plantation en zone résidentielle. Il peut compléter le tableau précédent pour les citoyens qui souhaitent autre chose qu'un arbre indigène. Ce choix reste écologique, car presque toutes ces espèces sont d'origine nord-américaine. Dans un contexte de changements climatiques, il est approprié de planter des essences qui ont une distribution limitrophe du Québec. Elles peuvent aussi être plantées en milieu naturel, à l'exception du noyer du Japon.

2 - Espèces secondaires introduites	Types de sol				Indigène	Taille	Remarques
	Loameux	Glaciaire	Argileux	Organique			
Caryer lacinié					ON	G	Basse-terre riche ou sol mal drainé, cours d'eau, noix, grandes feuilles
Chêne des marais					ON	P	Rustique, croissance rapide, humidité, cours d'eau, parc, ornemental, alignement
Chêne des teinturiers (noir)					ON	M	Sol fertile mais tolère bien sol sec
Frêne bleu					ON	M	Résistant à l'agrile du frêne, peut donc remplacer les frênes
Magnolia à feuilles acuminées					ON	M	Arbre d'ombrage, parc, boisé, éviter les sites exposés
Noyer du Japon						G	Vigoureux, croissance très rapide, noix. Substitut au noyer cendré maladif.
Noyer noir					ON	G	Vigoureux, fait beaucoup de noix, fruit salissant (entretien)
Pacanier du nord					É-U	M	Vigoureux, croissance rapide, basse-terre riche ou sol mal drainé, cours d'eau, noix
Tulipier de Virginie					ON	G	Croissance rapide comme un frêne. Basse-terre riche ou sol mal drainé, cours d'eau
Virgilier à bois jaune					É-U	M	Floraison remarquable

Arbres secondaires espaces publics

Le tableau suivant présente les espèces indigènes à privilégier surtout pour les naturalisations,

3 - Espèces secondaires indigènes	Types de sol				Indigène	Taille	Remarques
	Loameux	Glaciaire	Argileux	Organique			
Amélanchier arbre					✓	M	Arbre possédant souvent 2 à 4 petits troncs, floraison printanière
Bouleau à papier					✓	M	Préfère les sols bien drainés, arbre surtout forestier
Bouleau jaune					✓	M	Arbre moins commun dans le sud car préfère le climat frais et les sols humides
Cerisier de Virginie					✓	P	Drageonnant, massif, bosquet, oiseaux
Épinette blanche					✓	G	Grande taille éventuellement, croissance moyenne
Épinette noire					✓	M	Naturalisation des sols organiques, requiert un sol humide ou mouillé
Érable argenté					✓	G	Berges, naturalisation, site humide, mouillé, inondé. Éviter de planter près d'une fontaine
Hêtre à grandes feuilles					✓	G	Arbre surtout forestier
Mélèze laricin					✓	G	Croissance rapide, site humide ou frais, ornemental à l'automne, en groupe
Orme d'Amérique résistant					✓	G	Il est possible de trouver des variétés qui sont résistantes à la maladie hollandaise de l'orme chez certains pépiniéristes. Croissance rapide et port élégant.
Ostryer de Virginie					✓	P	Arbre surtout forestier
Pin blanc					✓	G	Polyvalent, croissance rapide, longévité, ornemental en groupe
Pin rigide					✓	M	Rare, se trouve seulement en milieu naturel, très ornemental lorsque planté
Pin rouge					✓	M	Arbre plus compact, sol drainé
Peuplier baumier					✓	M	Pour naturalisation, sol humide, mouillé, arbre drageonnant, faible longévité
Peuplier deltoïde					✓	G	Pour grand espace, naturalisation, fixation des berges, site perturbé, sol de remblai, croissance rapide, très grand et imposant. Non recommandé à moins de 30 m d'une fondation, égout, aqueduc ou 10 m d'une fosse septique/champ d'épuration.
Pruche du Canada					✓	G	Préfère l'ombre, sensible aux vents
Sorbier d'Amérique					✓	P	Souvent quelques troncs, oiseaux
Thuya					✓	P	Polyvalent

les milieux et les aménagements naturels, mais généralement moins pour les terrains résidentiels. Ces arbres peuvent offrir plus de diversité, lorsqu'une situation l'exige.

Arbres tertiaires

Le tableau suivant présente les espèces considérées strictement ornementales, pour utilisation sur terrain résidentiel uniquement. On doit les utiliser en dernier recours, pour des espèces qui demeurent acceptables, mais qui ont surtout une valeur esthétique. Certaines possèdent des caractéristiques qui peuvent répondre à un besoin particulier. Ces espèces ne sont pas apparentées à la région. Elles n'apportent pas de bénéfice particulier, mais elles ne sont pas envahissantes ni problématiques.

4 - Espèces tertiaires ornementales	Types de sol				Indigène	Taille	Remarques
	Loameux	Glaciaire	Argileux	Organique			
Catalpa sp.					É-U	G	
Chêne à lattes					É-U	M	
Chêne écarlate					É-U	G	
Chicot du Canada					ON	M	Feuillage délicat donnant une ombre partielle, fixateur d'azote
Févier d'Amérique					É-U	M	Feuillage délicat donnant une ombre partielle, fixateur d'azote
Lilas japonais						P	
Maronnier de l'Ohio					É-U	P	
Murier blanc						P	
Noisetier de Turquie						M	Rustique, résistant, noix
Pommier spp.						P	
Robinier faux-acacia					É-U	G	Fixateur d'azote, arbre drageonnant
Saule pleureur						G	Éviter de planter près d'une fondation
Saule spp.						G	Éviter de planter près d'une fondation
Sorbier de Corée						P	
Tilleul à petites feuilles						M	

Arbres proscrits

Le tableau suivant présente les espèces non recommandées ou à exclure. Elles présentent des inconvénients, peuvent être envahissantes ou ne sont pas adaptées à notre région

5 - Espèces non recommandées	Types de sol				Indigène	Taille	Remarques
	Loameux	Glaciaire	Argileux	Organique			
Bouleaux spp. exotiques							Souvent maladié ou faible résistance à la sécheresse
Chêne anglais							Maladie du feuillage fréquente
Chêne pédonculé							Mal adapté, envahissant, maladie du feuillage, choix superflu avec tous nos chênes
Érable champêtre							Peu rustique, maladié
Érable de Norvège							Envahissant et compétitionne notre flore indigène
Érable à Giguère							Envahissant et compétitionne notre flore indigène, dégrade berges et cours d'eau
Hêtre d'Europe							Peu rustique, superflu
Maakia							Superflu
Maronnier d'Inde							Salissant, feuillage jaunit souvent au milieu de l'été en cas de sécheresse
Orme de Sibérie/Chine							Trop envahissant, croissance très rapide
Peupliers spp. exotiques							Maladié, peu longévif, drageonnant/envahissant
Peuplier à grandes dents					✓		Exclue en raison de son caractère drageonnant, espèce pionnière
Peuplier faux-tremble					✓		Exclue en raison de son caractère drageonnant, espèce pionnière
Phellodendron de l'Amur							Superflu, pourrait être envahissant
Sorbier des oiseaux							Maladié
Toutes autres espèces							

Documents de référence

- Crivert (2023), Liste des espèces d'arbres adaptés aux sols de Sainte-Barbe.
- Ressources documentaires préparées par Hydro-Québec pour choisir le bon arbre et le bon emplacement en milieu résidentiel.
<https://arbres.hydroquebec.com/recherche-arbres-arbustes>
- Ressources documentaires de l'Agence Forestière de la Montérégie pour le reboisement et l'entretien des milieux forestiers.
<https://afm.qc.ca/documents-liens/>
- Collectif, (2010), Répertoire des arbres et arbustes ornementaux, Éditions Broquet, 686 p. ISBN : 978-2-55123-873-6
- Michael D. Williams (2021), Arbres du Québec et de l'Est de l'Amérique du Nord, Éditions Broquet, 406 p. ISBN-13 : 978-2896546954